

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 19143 - 2016 D 01457 - 823 469 135 - PONTHEIU AVOCAT

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial data and for facilitating audits.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the sampling techniques employed and the statistical tests used to evaluate the results.

3. The third part of the document presents the findings of the study. It shows that there is a significant correlation between the variables being studied, and that the results are consistent with the hypotheses.

4. The final part of the document discusses the implications of the findings and provides recommendations for future research. It suggests that further studies should be conducted to explore the underlying mechanisms of the observed relationships.

5. The fourth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial data and for facilitating audits.

6. The fifth part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the sampling techniques employed and the statistical tests used to evaluate the results.

7. The sixth part of the document presents the findings of the study. It shows that there is a significant correlation between the variables being studied, and that the results are consistent with the hypotheses.

8. The seventh part of the document discusses the implications of the findings and provides recommendations for future research. It suggests that further studies should be conducted to explore the underlying mechanisms of the observed relationships.

9. The eighth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial data and for facilitating audits.

10. The ninth part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the sampling techniques employed and the statistical tests used to evaluate the results.

11. The tenth part of the document presents the findings of the study. It shows that there is a significant correlation between the variables being studied, and that the results are consistent with the hypotheses.

12. The eleventh part of the document discusses the implications of the findings and provides recommendations for future research. It suggests that further studies should be conducted to explore the underlying mechanisms of the observed relationships.

FR

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SELARL PONTHEIU AVOCAT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>8 2 3 4 6 9 1 3 5 0 0 0 2 9</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 033	AG	1 033	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	88 078	AQ	41 662	46 415
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	40 641	AU	13 429	27 212
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	129 753	BK	56 124	73 628	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	368 821	BY	10 678	358 143
		Autres créances (3)	BZ	682 357	CA		682 357
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	131 136	CG		131 136	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 135	CI		3 135	
	TOTAL (III)	CJ	1 185 450	CK	10 678	1 174 772	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 315 203	IA	66 803	1 248 400	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FIR

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEIU AVOCAT		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000.....)		DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)		DG	649 631
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	391 431
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	1 057 562
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	795
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	10 094
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	45 708
	Dettes fiscales et sociales		DY	133 491
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Compte régul.	Autres dettes		EA	747
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	190 837	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 248 400	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Écart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	190 837	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	795	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FR

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SELARL PONTHEIU AVOCAT				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF
			services *	FG	959 807	FH	161 231	FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	959 807	FK	161 231	FL	1 121 039
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	549
	Autres produits (1) (11)						FQ	676
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 122 265
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	320 721	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 781	
	Salaires et traitements*					FY	167 007	
	Charges sociales (10)					FZ	94 107	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	25 512
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	174	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	612 305	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	509 959
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	34 381	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	34 381	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 723	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 723	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	31 658
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	541 617

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEU AVOCAT		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 912		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 912		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(3 912)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	146 274		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 156 647		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	765 215		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	391 431		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	549	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	69 707	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5							
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	1 345	obligatoires	A9	68 362
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				80			
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice				694			
Régularisations diverses de gestion				3 137			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SELARL PONTHEIU AVOCAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 248 400 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 391 431 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FP

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FP

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 033			1 033
Immobilisations incorporelles	1 033			1 033
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	88 078			88 078
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	3 922			3 922
- Matériel de transport	17 805			17 805
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 915			18 915
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	128 720			128 720
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	129 753			129 753

FR

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	412	621		1 033
Immobilisations incorporelles	412	621		1 033
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	24 146	17 516		41 662
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	944	784		1 728
- Matériel de transport	1 009	3 090		4 099
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 101	3 501		7 602
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 200	24 892		55 092
ACTIF IMMOBILISE	30 612	25 513		56 125

FP

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 054 314 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	368 822	368 822	
Autres	682 357	682 357	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 136	3 136	
Total	1 054 314	1 054 314	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	80 000		

Produits à recevoir

	Montant
Total	

FR

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 190 838 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	795	795		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 709	45 709		
Dettes fiscales et sociales	133 492	133 492		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 842	10 842		
Produits constatés d'avance				
Total	190 838	190 838		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	10 094			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 10 094 euros.

FR

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	14 623
Agios courus	795
Dettes provis. pr congés à payer	4 170
Personnel - autres charges à payer	9 127
Charges sociales s/congés à payer	1 668
Charges sociales - charges à payer	873
Etat - autres charges à payer	673
Total	31 929

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 136		
Total	3 136		

F12

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2019
Chiffre d'affaires France	959 808
Chiffre d'affaires hors France	161 232
TOTAL	1 121 040

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o La dépréciation des stocks ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL



PONTHIEU AVOCAT
SELARL au capital de 15 000 €
301 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE MARSEILLE**
2 rue Emile Pollak
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Marseille, le 5 juillet 2024

N/REF **DEPOT DES COMPTES ANNUELS**
De l'exercice clos le 31/12/2019

Madame, Monsieur le Greffier,

1 - Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour dépôt :

- le bilan et le compte de résultat
- l'annexe comptable
- le procès-verbal de l'assemblée d'approbation des comptes.

2 – Vous trouverez également au titre des frais correspondant un chèque d'un montant de 44,50 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

3 - Je vous remercie de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse indiquée ci-dessous :

SIEGE DE NOTRE SOCIETE
SELARL PONTHIEU AVOCAT – 301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Greffier, mes salutations distinguées.


François Ponthieu

PJ : éléments listés ci-dessus + chèque

FP

SELARL PONTHEIU AVOCAT

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de
15.000 Euros

Siège social : 301 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

823 469 135 R.C.S. MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Et le lundi vingt-huit septembre à 17 heures,

Monsieur François PONTHEIU, gérant associé unique, propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la Société :

Après avoir rappelé que :

En sa qualité de gérant - associé unique, il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Après les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Affectation des résultats.
- Constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Constatation des dépenses et charges non déductibles conformément à l'article 223 quater du C.G.I.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'il les a établis. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Le bénéfice comptable de 391.431,28 euros sera affecté de la manière suivante :
- 391.431,28 euros au compte « autres réserves ».

Le solde du compte « autres réserves » s'élève après cette affectation à 1.041.062,78 euros

L'associé unique confirme qu'aucune distribution n'est intervenue au titre des trois derniers exercices, cet exercice étant le troisième.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique rappelle les conventions réglementées qui ont été passées ou renouvelées par lui, directement ou indirectement, durant l'exercice ; lesquelles seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

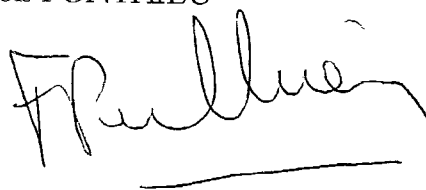
QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, une somme de 17.797 euros a été réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice écoulé au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, correspondant à la partie non déductible des cotisations obligatoires TNS et des frais de Mécénat éligibles au crédit d'impôt.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant, associé unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé unique, gérant

Monsieur François PONTHEU



CERTIFIC CONFORME

A L'ORIGINAL

